

Bref

Parcours de VAE, des itinéraires complexes, longs, à l'issue incertaine

Recherche d'informations, de conseils, orientation, positionnement, demande de validation, élaboration de dossier, évaluation... Le parcours qui mène à l'obtention d'un diplôme via la VAE est long et complexe. Bon nombre de candidats s'accordent à le dire. Il leur demande de réunir et de combiner un grand nombre de ressources : accompagnement, temps, financement, capacité de formaliser son activité... Or l'implication qu'il requiert se trouve dans bien des cas contrecarrée par de multiples tensions, dont la plupart sont inhérentes au dispositif lui-même. Des tensions qui rendent incertaine l'issue de ce parcours : beaucoup de candidats s'y engagent mais peu le mènent à son terme.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrit dans des cadres réglementaires aussi nombreux qu'il existe de ministères valideurs délivrant des diplômes, titres ou certifications professionnelles et de structures intervenant dans le dispositif. Ces cadres, qui définissent l'organisation et les procédures de la VAE, façonnent le parcours des personnes qui s'engagent dans cette voie. Un parcours souvent difficile, pas toujours mené à bien par ceux qui l'ont démarré. Le récit que les candidats font de leur itinéraire (cf. encadré page 3) témoigne de ces difficultés mais permet également de comprendre comment ils s'approprient ou non le dispositif et de quelle manière ils en franchissent les différentes étapes.

Des candidats en quête de repères

La démarche de validation débute par une ou plusieurs étapes d'information, d'orientation, de conseil et de positionnement (cf. tableau page 2). Les candidats se trouvent là confrontés à une première difficulté : identifier la structure susceptible de les informer et les conseiller. Il existe en effet différents lieux d'information et de conseil dédiés à la VAE, tels les Points relais conseils (PRC) ou les services mis en place par les ministères valideurs. Cette diversité ne constitue pas en soi un frein dans l'accès au dispositif, mais elle rend bien souvent l'offre de prestations en amont peu lisible pour les candidats : « *On n'est pas aidé, ce n'est pas centralisé. On ne dit pas : "Voilà, VAE, tel organisme"* », ce propos de l'un d'entre eux résume un sentiment largement partagé. Les candidats s'orientent vers l'un ou l'autre des lieux d'information en fonction de plusieurs facteurs : la façon dont ils ont découvert l'existence de la VAE (via l'internet, l'environnement social ou familial, le Service public de l'emploi, les médias...), la connaissance plus ou moins précise d'un diplôme en rapport avec leur expérience, le niveau de maturation de leur projet professionnel.

Ceux qui passent par plusieurs lieux d'information se trouvent confrontés à de multiples réunions d'information collective et expriment généralement des attentes en termes d'accélération de l'accès à la validation : « *J'ai téléphoné à tous les organismes. Ça a été plus une perte de temps qu'autre chose ces réunions. Au lieu de vous dire "écoutez, il y a un centre de validation qui se trouve au lycée Z", on vous fait perdre deux mois pour vous dire en définitive que celui qui s'occupe de votre histoire c'est Z.* » Ce circuit permet néanmoins de mieux s'informer sur les diplômes accessibles via la VAE et sur les différentes procédures en usage au sein des divers services valideurs : « *J'ai voulu tout reprendre du début parce que je me suis dit qu'il ne fallait pas que j'en perde une miette. J'ai trop galéré au début, je vais refaire le même parcours.* » Dans l'ensemble, les candidats recherchent des réponses à des préoccupations professionnelles et expriment un fort engagement dans la démarche dès l'amorce du parcours de validation. Bon nombre d'entre eux, en particulier les plus fragiles, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou salariés ayant connu une trajectoire professionnelle marquée par la précarité, témoignent d'un besoin d'encadrement et de suivi qui va au-delà de ce que les structures prévoient à ce stade : « *On laisse démarrer les gens dans une démarche et on ne les suit pas, on ne s'inquiète pas [pour eux].* »

Avant de déposer une demande de validation, le candidat doit identifier le diplôme qu'il souhaite obtenir. Pour ce faire, il peut participer à un ou plusieurs entretiens individuels de positionnement et d'aide à la constitution du dossier de demande de validation. Ces entretiens ont pour objectif d'analyser le projet de validation, d'examiner le CV du candidat et de vérifier les critères de recevabilité. Ils peuvent s'appuyer sur un pré-dossier de demande, ●●●

Les étapes d'un parcours de VAE et le rôle des services valideurs

PARCOURS DE VAE	SERVICES VALIDEURS*					
	DAVA	Université	DRJS	DRAF	DRASS	DDTEFP
▼ Information, conseil, orientation <ul style="list-style-type: none"> Réunions d'information collective, entretiens individuels, au sein des PRC Ateliers VAE de l'ANPE 						
▼ Positionnement, élaboration de la demande de validation	Accueil collectif, entretien individuel de positionnement en CPV ou CIO dédié à la VAE	Information collective, entretien individuel de positionnement, entretien de faisabilité avec le responsable du diplôme	Information individuelle ou collective	Conseil positionnement, choix du diplôme par rapport à l'expérience professionnelle (en CFPPA, dans les SRFD ou les DRAF)	Pas de procédure spécifique, retrait du dossier auprès de la DRASS	Accompagnement à l'AFPA ou en centre agréé : aide facultative au candidat pour formaliser sa demande afin qu'elle soit recevable
▼ Dépôt de la demande de validation sur le diplôme identifié	► Recevabilité de la demande					
▼ Élaboration du dossier de validation	Accompagnement interne, facultatif et payant : aide méthodologique pour décrire et analyser les activités, préparation du dossier et à l'entretien avec le jury	Accompagnement interne, facultatif et payant	Accompagnement interne facultatif, et gratuit (jusqu'en 2005) : aide méthodologique pour décrire et analyser les activités	Accompagnement facultatif et payant dans un CFPPA	Accompagnement externe (situé en dehors de l'intervention de la DRASS), facultatif et payant	Préparation à l'évaluation facultative et payante, interne ou externe : positionnement sur les CCP, présentation des modalités d'évaluation
▼ Dépôt du dossier de validation						
▼ Évaluation	Commission d'expertise : étude du dossier et entretien avec le candidat. Jury de validation	Jury VAE : étude du dossier et entretien avec le candidat	Étude du dossier, entretien avec un jury à la demande du candidat. Selon le diplôme, le jury peut être organisé en dehors de la région	Étude du dossier, entretien avec un jury à la demande du candidat. Selon le diplôme, le jury peut être organisé en dehors de la région	Étude du dossier, entretien avec un jury	Session de validation dans un centre agréé ou à l'AFPA : mise en situation professionnelle. Entretien avec le jury
► Obtention, ou non, de tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification professionnelle, délivré par...	Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative	Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement	

* en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sur l'académie Aix-Marseille pour le DAVA.

Sources : documents des services valideurs. Mise en forme : Céreq, 2005.

CIO • Centre d'information et d'orientation.

CCP • Certificat de compétences professionnelles.

CFPPA • Centre de formation professionnelle et de promotion agricole.

CPV • Centre permanent de validation.

DAVA • Dispositif académique de validation des acquis.

DDTEFP • Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

DRAF • Direction régionale de l'Agriculture et des Forêts.

DRASS • Direction régionale des Affaires Sanitaires et Sociales.

DRJS • Direction régionale de la Jeunesse et des Sports.

DRTEFP • Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

PRC • Point relais conseil.

SRFD • Service régional de la formation et du développement du ministère de l'Agriculture.

... reprenant de façon synthétique l'expérience et les compétences du candidat, et permettent d'interroger la cohérence et la faisabilité du projet.

Le positionnement sur un diplôme est effectué en comparant plusieurs référentiels de diplômes avec les activités professionnelles exercées par les candidats. Certains ont déjà une idée assez précise du diplôme qu'ils souhaitent valider, avant même de rencontrer un conseiller : « C'est moi qui avais demandé, moi je voulais un diplôme en ressources humaines donc elle a juste dit que je pouvais le passer. » Lorsque les candidats se voient proposer un diplôme de niveau supérieur à leurs attentes, l'entretien de positionnement peut élever leur niveau de confiance : « Au début, j'étais pas très sûre de moi. J'avais plus de 20 ans d'activité commerciale derrière moi, et avant de cerner vraiment le diplôme en question, je me disais j'ai un niveau BEP. Durant les entretiens individuels, il y a eu un gros travail sur les référentiels de diplômes, et au regard de l'expérience que j'avais, de mon CV, la conseillère m'a dit que tous les éléments étaient réunis pour faire un bac pro Commerce. » À l'inverse, le positionnement sur un diplôme d'un niveau inférieur au projet du candidat peut donner lieu à un désengagement, comme dans le cas d'une candidate à un BTS positionnée par un conseiller sur un baccalauréat professionnel : « Ça ne vaut pas la peine, c'est pareil qu'un BEP. » À l'université, la procédure prévoit un entretien de faisabilité avec le responsable du diplôme (cf. tableau ci-dessus) au cours duquel ce dernier vérifie que le candidat possède les pré-requis nécessaires et que ses compétences correspondent au domaine et au

niveau du diplôme visé : « J'ai eu un entretien avec le directeur de l'enseignement qui, à l'oral, m'a validé par rapport aux modules qu'il y avait dans la formation. Il a pensé que je pouvais obtenir avec la VAE à peu près la moitié des modules. »

Lors de l'entretien de positionnement, le conseiller peut formuler un pronostic de validation partielle ou d'absence de validation. Ce pronostic dissuade certains candidats de déposer une demande de VAE : « À partir du moment où on m'a dit : "Vous n'êtes pas acceptée, vous risquez de ne pas être acceptée pour la VAE, il vaut mieux opter pour une entrée en formation", je ne voulais pas... D'ailleurs, cela s'est confirmé après, je n'étais pas acceptée en VAE. » Lors de cet entretien, le conseiller peut également alerter le candidat sur l'insuffisance de son expérience au regard d'un ou plusieurs modules du diplôme et l'engager à suivre une formation de remise à niveau.

Pour les titres et diplômes délivrés par les ministères chargés de l'Emploi, des Affaires sociales ou de la Jeunesse et des Sports, les candidats ont la possibilité de suivre un circuit plus court : ils téléchargent une demande sur le site internet du ministère valideur, la renseignent et l'envoient, accompagnée des documents « preuves », aux services qui gèrent la recevabilité pour instruction administrative. Ce gain de temps a toutefois sa contrepartie : moins le candidat a d'informations sur l'offre de diplôme et sur les conditions de validation, plus sa demande a de risques d'échouer.

Des experts, ou une commission d'évaluation, examinent ensuite les dossiers et les déclarent

recevables ou non. Généralement, cette étape est davantage vécue par les candidats comme un « débroussaillage » que comme une réelle épreuve. Sa dimension juridique passe d'ailleurs souvent inaperçue aux yeux des candidats déclarés recevables qui n'en retiennent que la confirmation de leur positionnement sur un diplôme et, éventuellement, l'acceptation d'une demande de financement pour l'accompagnement à l'élaboration du dossier de validation.

Être accompagné pour élaborer le dossier de validation : une nécessité

Pour presque tous les services valideurs, la procédure d'évaluation repose sur l'élaboration d'un dossier de validation (cf. tableau ci-dessus). Dans ce dossier, le candidat doit décrire ses activités et les mettre en correspondance avec le référentiel du diplôme visé. Cette méthode, que l'on peut qualifier d'explicative, a des vertus reconnues par les candidats : « C'est [une] valorisation. C'est là qu'on pointe qu'effectivement on a vraiment des compétences... En même temps, ça consolide quelque chose en soi dont on n'avait pas forcément pris la dimension. » Sa mise en œuvre s'avère cependant souvent difficile, d'autant qu'elle passe par l'utilisation obligatoire de supports rédactionnels compliqués et qu'elle requiert une grande disponibilité : « La rédaction du dossier, c'était excessivement long tout en travaillant en plus : presque trois mois et il fallait retrouver tous les documents, que je fournisse toutes les productions dont je parlais. » Difficulté accrue par le fait que la durée de préparation du dossier de validation n'est pas toujours

considérée comme un atout : « Si j'avais su que c'était aussi difficile, long surtout, depuis le mois de janvier pour présenter un dossier mi-septembre. Et puis, à la limite, on vous dirait "vous avez trois mois pour le faire", vous vous y mettez puis c'est fini, tandis que là, c'est tellement long que vous avez le temps de déconnecter. » Les compétences exigées pour formaliser ainsi son expérience rendent cette méthode parfois sélective, voire dissuasive.

Les candidats reconnaissent, presque unanimement, la nécessité d'être aidés et accompagnés par des personnes spécialisées durant cette phase : « Ils nous aident à revenir sur notre parcours professionnel, sur ce qu'on fait et sur ce qu'on veut faire, à nous positionner par rapport à notre emploi de manière à bien le présenter et à être certain de ne pas passer à côté de certaines compétences. » L'aide porte également sur la mise en forme du dossier : « On sent aussi qu'il y a, ne serait-ce que sur des éléments de présentation, des points de passage obligés, et je serais certainement passé à côté d'un certain nombre d'entre eux si je n'avais pas eu l'apport d'un accompagnateur. » Cette mise en forme est indissociable de l'explicitation de l'expérience : « Pour affiner l'analyse mais surtout pour ne pas se planter, il faut répondre plusieurs fois au même type de question, j'ai travaillé l'écriture de mon dossier et je voulais que ça soit clair et concis. » Au-delà de l'appui méthodologique, l'accompagnateur est donc porteur du langage et de comportements à adopter. De plus, lorsque des liens de confiance ont pu se nouer avec le candidat, il offre un soutien moral, non négligeable au regard des exigences de la procédure.

Un autre point d'achoppement dans les parcours des candidats est le coût financier de cet accompagnement. Il s'élève généralement à plus de 500 euros, hors frais d'inscription au diplôme. Or, la prise en charge est loin d'être systématique pour les demandeurs d'emploi et, sans aide financière, rares sont les candidatures menées à terme ou aboutissant à une validation totale.

Pour en savoir plus sur la VAE

- Validation des acquis de l'expérience : du droit individuel à l'atout collectif, T. Audige, J. Debeaupuis, P. Segal, D. Vilchien, rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales, juin 2005.

- La validation des acquis de l'expérience en actes, A.-C. Benhamou, rapport de mission, juin 2005.

Deux documents disponibles sur le site internet de La Documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr.

- Validation des acquis de l'expérience : objectifs partagés, pratiques diversifiées, C. Labruyère, J. Rose, NEF, n° 15, Céreq, mai 2004.

À paraître prochainement

Les résultats de l'étude sur laquelle s'appuie ce Bref seront prochainement disponibles :

- Logiques d'accès à la VAE et parcours de validation, F. Kogut-Kubiak, Ch. Morin, E. Personnaz, N. Quintero, F. Séchaud, RELIEF, Céreq.

Les parcours de validation en récits

L'analyse présentée dans ce Bref s'appuie sur des récits de candidats à la VAE, recueillis au cours d'une étude menée par le Céreq entre juillet 2004 et juillet 2005 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la demande de la DRTEFP. Cette étude a pour point de départ un constat : parmi les personnes souhaitant s'engager dans une démarche de VAE et participant aux premières réunions d'information, peu poursuivent le parcours de validation jusqu'à son terme. À partir de ce constat, les travaux conduits par le Céreq avaient pour objectif d'analyser les modes d'accès à la VAE, les parcours des candidats et les écueils auxquels ceux-ci peuvent être confrontés tout au long de la procédure. Ils ont donné lieu à soixante-six entretiens menés auprès de candidats ayant à un moment ou à un autre interrompu leur parcours de validation ou l'ayant mené à terme. Hommes et femmes, salariés et demandeurs d'emploi, d'ancienneté professionnelle, de niveau de formation initiale et de qualification diverses, ces candidats ont été interrogés suite à un contact pris avec un PRC ou avec un service valideur, c'est-à-dire un CPV pour l'Éducation nationale, une université, la DRJS, l'AFPA ou la DDTEFP, la DRASS ou la DRAF.

Lorsque l'incertitude persiste...

Le point d'orgue du parcours des candidats est l'évaluation qui s'appuie sur l'examen du dossier, suivi d'un entretien avec un jury dont la décision est souveraine pour la délivrance du diplôme. Lors de l'entretien, qui n'est pas obligatoire chez tous les valideurs, la posture des évaluateurs est souvent perçue par les candidats comme scolaire ou pédagogique, comme une sanction ou dépréciant un travail très personnel, long et difficile. Pour certains, le jury recherche des lacunes disciplinaires ou bien se contente de vérifier certains faits, ce qui lui donne un côté superficiel eu égard au travail fourni dans le dossier : « *Je m'attendais un peu à un examen, à ce qu'on me pose des questions sur le métier que j'ai exercé ou qu'on veuille vérifier ce que j'avais marqué. J'ai eu l'impression qu'ils n'avaient pas lu mon dossier...* » Ce n'est bien sûr pas une règle générale : « *J'ai l'impression que mon dossier ils l'avaient lu parce qu'il y avait des questions qui étaient vraiment directes, où je reconnaissais ce que j'avais écrit.* »

Pour les titres relevant du ministère chargé de l'Emploi, le candidat n'a pas à élaborer de dossier de validation (cf. tableau page 2). L'évaluation s'appuie sur une démonstration de ses compétences lors d'une mise en situation professionnelle sur un « plateau technique ». Cette méthode démonstrative présente, selon nombre de candidats l'ayant pratiquée, l'avantage d'être très proche de la réalité du travail : « *Cela s'est bien passé, j'étais très à l'aise. Il a même fallu m'arrêter, j'ai fait comme s'ils n'étaient pas là, j'ai fait ce qu'il fallait faire.* » Elle n'est pas pour autant plus « facile » à appliquer que la méthode explicative car il revient au candidat d'endosser le rôle défini par le cadre de la simulation et de démontrer son aptitude à s'y tenir tout au long de l'épreuve.

Bien souvent, les résultats des délibérations du jury ne sont connus que plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après l'épreuve. Par ailleurs, aucun suivi n'est ensuite prévu pour les candidats n'ayant validé que partiellement le diplôme qu'ils visaient. En l'absence d'orientations précises ou de préconisations détaillées, ces derniers se trouvent souvent démunis quant aux suites à donner à leur parcours : « *Depuis, plus rien. C'est un peu déstabilisant parce qu'on se dit qu'on a fait tout cela pour rien, on ne reçoit aucune information, il n'y a pas de suivi des personnes.* » L'aide des accompagnateurs, lorsque accompagnement il y a eu, vient parfois de manière informelle soulager ces incertitudes. D'autres candidats sont dissuadés de poursuivre leur parcours de validation au regard de l'investissement financier qu'il représente : « *Ils me demandaient de réaliser des travaux supplémentaires basés sur la lecture d'ouvrages et d'articles et de suivre une formation. Je reçois le programme de formation, c'est-à-dire, les différentes unités que je devais passer avec un devis de formation qui était de 1 500 euros. Là j'ai complètement décroché, parce que je n'avais pas d'argent à mettre dans ce genre de projet.* »

Parcours de VAE : une combinaison vertueuse de ressources

Au final, le récit que les candidats font de leur parcours de validation montre que celui-ci se construit ou, au contraire, s'interrompt sous l'effet de deux processus contradictoires. L'assemblage de ressources est un premier processus clé : connaître les opportunités les plus favorables en termes de certification et d'évaluation, obtenir le financement pour un accompagnement à la constitution du dossier et à la préparation de l'évaluation, disposer de temps pour accomplir les multiples tâches exigées par la procédure et mobiliser des personnes en appui sur des problèmes particuliers (rassembler les preuves, trouver la documentation, obtenir une relecture efficace du dossier...) sont autant d'activités fondamentales sur lesquelles repose la réussite des parcours.

Un second processus clé renvoie à de multiples tensions, inhérentes pour la plupart aux dispositifs eux-mêmes. L'incomplétude de l'information – en particulier sur les référentiels de diplôme et la poursuite du parcours en cas de validation partielle –, le manque de confiance en soi ou dans les intervenants, la rareté des aides financières pour les demandeurs d'emploi peuvent déstabiliser les candidats jusqu'à provoquer leur désengagement de la validation et l'interruption de la démarche. Le plus souvent, ces interruptions interviennent très tôt dans le parcours, avant même le dépôt de la demande de validation, et se transforment fréquemment en demande de formation ou se traduisent par un ajournement de la démarche. Afin d'améliorer la performance de ces dispositifs, qui répondent à de véritables attentes de « sécurisation des trajectoires » et de promotion sociale (cf. encadré ci-dessus), les facteurs de risque et causes d'interruption doivent être pris en compte par l'ensemble des acteurs du dispositif.

Elsa Personnaz, Nathalie Quintero et
Fred Séchaud (Céreq).

Par commodité de lecture, le terme générique de « diplôme » est utilisé tout au long de ce Bref pour désigner les diplômes, titres et certifications professionnelles.

Publics de la VAE et logiques d'accès

Quatre grands types de logiques d'accès à la VAE peuvent être mis à jour dans les récits des candidats pour comprendre les raisons de l'engagement dans cette démarche. Ces logiques combinent motivations et trajectoires professionnelles, sous l'influence de différents facteurs tels le parcours scolaire, l'entrée dans la vie active ou les conditions d'emploi.

- La logique de **protection** concerne des chômeurs, ou des salariés menacés par un licenciement, dont le retour à l'emploi ou la sauvegarde de l'emploi dépend de l'acquisition d'un diplôme, ce qui les conduit à engager une validation.

- La logique de **insertion différée** concerne des salariés dont les débuts de vie active sont marqués par une instabilité dans l'emploi ou la précarité salariale. Ils voient à travers le diplôme acquis via la VAE un moyen de trouver un travail stable et de meilleures conditions d'emploi.

- La logique de **reconversion** concerne des individus inscrits dans une perspective de réorientation professionnelle. Le diplôme doit leur permettre de changer de métier. L'objectif est avant tout d'obtenir un niveau de formation pour satisfaire aux conditions d'accès de l'emploi visé.

- La logique de **promotion** concerne des personnes ayant été promues ou ayant une perspective d'évolution professionnelle ascendante. L'obtention d'un diplôme vient répondre à des attentes de reconnaissance sociale et corriger un décalage entre les fonctions exercées, ou les fonctions visées, et le diplôme acquis en formation initiale.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02.
Tél. 04 91 13 28 28.
Fax 04 91 13 28 80.

<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq